



Diffusé le

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2005

L'an Deux Mille Cinq,
Le 14 décembre 2005 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Mireille AMOROS, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Christine WABLE, Monsieur Yves de FRANCIOSI, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Olivier DESCHANEL, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Jean GOURMELON, Monsieur Joseph PEIGNON, Madame Edwige BRACHU, Madame Josiane PIDOUX, Madame Marguerite BEAUREGARD, Madame Simone CHEREAU, Mademoiselle Alexandra SCHAFFLÉ, Monsieur Marc-Yves MULLER, Madame Fabienne REBILLARD, Monsieur Patrick BARAU, Monsieur Michel MASSON, Madame Marie-Christine BIERLING, Monsieur Marc PINEAU, Monsieur Marcel GUILLOUARD, Monsieur Joël CORPARD, Josiane DUPÉ, Madame Anne HUCHET, Monsieur Daniel CORNÉ.

Pouvoirs :

Monsieur Bernard BERTHELOT pouvoir à Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT (délibérations 1 à 20), Monsieur André CERCLIER pouvoir à Monsieur Jean GOURMELON, Madame Marie-Thérèse JAN pouvoir à Monsieur Marc-Yves MULLER, Madame Sabrina PAGEOT pouvoir à Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Mickaël CADOT pouvoir à Madame Mireille AMOROS, Monsieur Gilles BLANCHARD pouvoir à Madame Josiane PIDOUX.

Etait absent :

Monsieur Dominique ANÉE (délibérations 1 à 9)

Monsieur Jean GOURMELON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 26 délibérations 1 à 9 ; 27 délibérations 10 à 20 ; 28 délibérations 21 à 31
- votants : 32 délibérations 1 à 9 ; 33 délibérations 10 à 31

N°1 : MARCHÉ DE GARDIENNAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PRESTATION DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SECOURS POUR L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché pour une durée de 13 mois pour le lot 3 et 12 mois pour les lots 1 et 2. Ces lots sont reconductibles expressément 3 fois pour une durée de 12 mois, avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} février.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006.

N°2 : MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE DE BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché pour une durée d'un an. Ce marché est reconductible expressément 2 fois pour une même durée, avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006.

N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
Administrative	Attaché	8	+ 2	10
	Rédacteur Chef	3	- 1	2
Animation	Animateur chef	1	-1	0
	Animateur	3	+1	4
Technique	Agent de Maîtrise Qualifié	2	+ 1	3
	Agent de Maîtrise	7	- 1	6
Sociale	Agent Social	2	+ 1	3
	Educateur de Jeunes Enfants	6	- 1	5
Culturelle	A.T.E.A. TNC 16 h	1	-1	0
	A.T.E.A. TNC 18 h		+ 1	

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget (chapitre 012).

N°4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière	Grade	Nombre de postes existants	Modification du tableau	Nombre de postes
Technique	Technicien Supérieur Territorial	0	+ 1	1
	Ingénieur	1	- 1	0

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget (chapitre 012).

N°5 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21 JUIN 2002 RELATIVE A LA DOTATION VESTIMENTAIRE AUX AGENTS MUNICIPAUX

ATTRIBUE la dotation vestimentaire aux agents du service Enfance telle que définie ci-dessous :

- Une dotation pécuniaire sera attribuée à chaque agent permanent, en application de la réglementation. Son montant est de 32,74 €
- Pour un montant de 25 € par an et par agent, les agents seront équipés chaque année d'un vêtement adapté de type blouse,
- Pour un montant de 25 € la première année d'exercice, les agents permanents seront équipés d'un vêtement supplémentaire.

N°6 : MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil Municipal,

MET EN ŒUVRE , à compter du 1^{er} janvier 2006, le dispositif de Compte Epargne Temps,

APPROUVE les modalités d'organisation et de fonctionnement du compte épargne temps telles que présentées dans le document ci-joint.

N°7 : FIXATION DES TARIFS - CONFÉRENCES RENCONTRES DU SAVOIR

Le Conseil Municipal,

RECONDUIT, à compter de l'actuelle saison culturelle 2005/2006, les mêmes tarifs, soit un droit d'entrée de 15 euros qui comprendra une carte donnant accès aux 5 séances du même cycle.

N°8 : ADHESION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE AU SYNDICAT NATIONAL DES THEATRES DE VILLE (S.N.D.T.V)

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de l'adhésion de l'Espace Culturel de la Fleuriaye au S.N.D.T.V à compter du 1er janvier 2006. La dépense est imputée au compte 628.1 du budget de l'Espace Culturel de la Fleuriaye.

N°9 : SUBVENTIONS HORS CRITERES HABITUELS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants au titre des saisons sportives 2004/2005 et 2005/2006 :

- une subvention hors critères de 1 400 € à l'USJA Ecole de Pêche Sensas de Carquefou pour sa participation aux Championnats de France Jeunes et Adultes individuels ou par équipe.
- une subvention hors critères de 770,00 € à l'USJA Carquefou Football pour la formation de cadres techniques.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2005 (40-6574).

- une subvention hors critères de 45 550 € à l'USJA Carquefou Basket-ball pour sa saison sportive 2005/2006 en Nationale II Masculine.
- une subvention hors critères de 50 620 € à l'USJA Carquefou Football pour sa saison sportive 2005/2006 en Championnat de France Amateur 2.
- une subvention hors critères de 19 080 € au Carquefou Handball pour sa saison sportive 2005/2006 en Nationale 3 Masculine et en Pré Nationale Féminine.
- une subvention hors critères de 3 000 € au Judo Club de Carquefou pour sa saison sportive 2005/2006 en Nationale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2006 (40-6574).

N°10 : ADHESION DE LA VILLE A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT)

Le Conseil Municipal,

ADHÈRE à l'ANDES,

DÉSIGNE l'Adjoint délégué aux Sports comme représentant de la Ville,

S'ENGAGE à verser chaque année la cotisation correspondante.

N°11 : CONTRAT EDUCATIF LOCAL - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALAC

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser à l'association ALAC une subvention d'un montant de 2 746 € correspondant au coût de réalisation de l'action "Les petits débrouillards".

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2005/6574-422.

N°12 : RENOUELEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE CARQUEFOU (ALAC)

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention triennale et les documents afférents.

N°13 : CREDITS SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE LA VILLE A COMPTE DU 1ER JANVIER 2006

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE, à compter du 1^{er} janvier 2006, d'augmenter de 2 % ces crédits selon la grille suivante :

2005	2006	Libellé
46,40	47,30	Fournitures scolaires par an, par élève
43,70	44,60	- en élémentaire
		- en maternelle

2005	2006	Libellé
1 603	1 635	<u>Enseignement spécialisé pour l'ensemble des classes élémentaires et maternelles</u> - pour le réseau d'aide spécialisée
851	868	<u>Ouverture de classe élémentaire ou maternelle</u> - pour l'ouverture d'une classe
170	173	Lorsqu'une classe sera fermée puis réouverte, le crédit sera de : - après 1 an de fermeture
341	348	- après 2 ans de fermeture
510	520	- après 3 ans de fermeture
680	694	- après 4 ans de fermeture
14,95	15,25	<u>Classes transplantées pour les écoles élémentaires</u> Pour bénéficier de cette participation, le séjour doit comprendre 2 nuits consécutives au minimum. - par journée-élève pour les séjours en classe de neige
13,00	13,25	- par journée-élève pour les séjours en classe nature, mer, voile, patrimoine, à thème...
28 557	29 128	Plafond du crédit
14,95	15,25	<u>Classes transplantées pour les élèves de Carquefou scolarisés hors commune dans une école ou un établissement spécialisé</u> Pour bénéficier de cette participation, le séjour doit comprendre 2 nuits consécutives au minimum. - par journée-élève pour les séjours en classe de neige
13,00	13,25	- par journée-élève pour les séjours en classe nature, mer, voile, patrimoine, à thème
308	314	<u>Transports occasionnels</u> - par an, par classe, des écoles élémentaires
195	199	- par an, par classe, des écoles maternelles
132	135	<u>Transports pour manifestations diverses (culturelles, patrimoine...) au Centre Ville, à la Fleuriaye et sur l'ensemble du territoire de la commune</u> - par classe, par an, pour les maternelles des écoles Louis Armand, Anne Frank et Pierre Stalder
169	172	- par classe, par an, pour les CP et CE1 des écoles Louis Armand, Anne Frank et Pierre Stalder
263	268	- par classe, par an, pour les écoles maternelles Jacques Prévert et Georges Brassens
338	345	- par classe, par an, pour les écoles élémentaires Jacques Prévert et Georges Brassens.
		<u>En dehors de ces crédits, des transports pourront être pris en charge par la Ville compte tenu des secteurs géographiques des écoles et du lieu de l'activité (piscine, Port-Jean, complexes sportifs...).</u>

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2006 (211-6067, 212-6067, 213-6156, 252-62471 et 255-6288).

N°14 : CREDIT TRANSPORT POUR MANIFESTATIONS DIVERSES (CULTURELLES, PATRIMOINE...) A LA FLEURIAYE ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE POUR L'ECOLE PRIVEE PRIMAIRE SAINT-JOSEPH A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2006

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE, à compter du 1er janvier 2006, comme pour les écoles publiques, d'augmenter de 2% le montant du crédit transport pour manifestations diverses à la Fleuriaye et sur l'ensemble du territoire de la commune, soit :

- 135 € par classe de maternelle
- 172 € par classe de CP et CE1.

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.P 2006 (252-62471).

N°15 : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU SOUCHAIS : ACQUISITION DE L'ASSIETTE FONCIERE DES ESPACES VERTS DES TRANCHES 1 ET 3 (PHASE 2)

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Société Foncier Conseil, représentée par son directeur régional, Monsieur Jean-Yves Cadiet, de l'assiette foncière des espaces verts des tranches 1 et 3 (phase 2) de la Z.A.C. du Souchais, d'une superficie totale de 3ha 90a 65ca, les frais étant pris en charge par la Société Foncier Conseil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constatant ce transfert de propriété ainsi que tout autre document relatif au règlement de cette affaire.

N°16 : ZAC DE LA FLEURIAYE - DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) ET D'ARRETE DE CESSIBILITE AU BENEFICE DE LA SELA

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique :

- L'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement et d'équipement de la ZAC de la Fleuriaye, en vue de la réalisation d'une opération d'habitat mixte à dominante sociale et de l'achèvement d'une partie du plan d'aménagement paysager de la ZAC.
- L'ouverture d'une enquête parcellaire.
Pour l'obtention d'un arrêté déclaratif d'utilité publique, d'une part, et d'un arrêté de cessibilité, d'autre part, au bénéfice de la SELA, aménageur concessionnaire de la ZAC de la Fleuriaye.

N°17 : COMPLEXE SPORTIF DU SOUCHAIS : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention la plus élevée qui soit :

- auprès du Conseil Régional, au titre du contrat régional d'agglomération,
- auprès du Conseil Général, au titre du contrat de territoire,
- auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, au titre du fond national pour le développement du sport.

N°18 : ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX LA TREMOUILLE

Le Conseil Municipal,

EMET en l'état actuel du dossier un avis défavorable,

DEMANDE à la Société Protectrice des Animaux, de revoir son projet d'extension.

N°19 : ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'admission en non valeur des sommes non recouvrées

N°20 : ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'admission en non valeur de la somme non recouvrée

N°21 : DECISION MODIFICATIVE 2005 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative pour l'exercice 2005.

N°22 : DECISION MODIFICATIVE 2005 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative pour l'exercice 2005.

N°23 : BUDGET PRIMITIF 2006 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2006.

N°24 : BUDGET PRIMITIF 2006 - BUDGET VILLE - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les autorisations de programme et l'affectation aux opérations suivantes :

Autorisations de programme		Total AP	Opérations	Total Opérations	Phasage CP 2006	Phasage CP 2007	Phasage CP 2008	Phasage CP 2009
AP01	Équipements culturels	4 675 000	OP01 Construction de l'Ecole de Musique	3 830 000	450 000	3 180 000	200 000	
			OP02 Équipement de l'Ecole de Musique	375 000		375 000		
			OP03 Réhabilitation bâtiments Renaudières (conditionnel)	470 000	50 000	400 000	20 000	
AP02	Équipements informatiques	393 500	OP04 Téléphonie IP	393 500	208 000	74 000	40 800	70 700

N°25 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2006

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition au niveau de l'année 2005 et par conséquent de les fixer comme suit pour 2006

	Taux 2005	Taux 2006
Taxe d'habitation	13,66 %	13,66 %
Foncier bâti	11,90 %	11,90 %
Foncier non bâti	36,24 %	36,24 %

N°26 : BUDGET PRIMITIF 2006 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2006.

N°27 : SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2005 ET 2006 AU BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'un montant maximum de 1 118 379 euros pour 2005,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et de Loisirs de la Fleuriaye d'un montant prévisionnel de 1 098 710 euros pour 2006,

Le versement desdites subventions fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 67441 30

N°28 : SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2005 ET 2006 AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant maximum de 724 819 euros pour 2005,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant prévisionnel de 724 930 euros pour 2006,

Le versement desdites subventions fera l'objet d'un ajustement correspondant exactement au besoin réel de la section de fonctionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur le compte 65736 520

N°29 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2006

Le Conseil Municipal,

RÉPARTIT les subventions de la manière suivante

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant
			SERVICES GÉNÉRAUX		1 900,00
6574.025	/	Fonctionnement	Amicale des Donneurs de Sang	Association	990,00
6574.025	/	Fonctionnement	A.C.P.G. et C.A.T.M.	Association	230,00
6574.025	/	Fonctionnement	Union Nationale des Combattants	Association	380,00
6574.025	/	Fonctionnement	Souvenir Français	Association	300,00
			SÉCURITE/PREVENTION		1 470,00
6574.112	/	Fonctionnement	ADPC 44 (PROTECTION CIVILE)	Association	1 220,00
6574.112	/	Fonctionnement	Prévention Routière	Association	250,00
			RESSOURCES HUMAINES		18 470,00
6574.0208	/	Fonctionnement	Carquefou Amicalement Vôtre	Association	18 470,00
			CADRE DE VIE		180,00
6574.830	/	Fonctionnement	SEPNB	Association	80,00
6574.830	/	Fonctionnement	Jardiniers de France	Association	100,00
			URBANSME		460,00
6574.820	/	Fonctionnement	Association Départementale des Commissaires Enquêteurs de Loire-Atlantique	Association	460,00
			AGRICULTURE		2 000,00
6574.830	/	Fonctionnement	Association Carquefolienne des Professionnels de l'Agriculture (ACPA)	Association	2 000,00
			COMMUNICATION		11 650,00
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage d'Allela	Association	3 000,00
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage Eersel	Association	3 000,00
6574.04	/	Fonctionnement	Comité de Jumelage Racovita	Association	4 000,00
6574.0232	/	Fonctionnement	Accueil Villes Françaises (A.V.F.)	Association	450,00
6574.0232	/	Fonctionnement	IUT - GMP - Association Promana	Association	600,00
6574.0232	/	Fonctionnement	IUT - GTE - Association GTE	Association	600,00
			FESTIVITES		7 500,00
6574.024	/	Fonctionnement	Comité des Fêtes	Association	7 500,00
			AFFAIRES SCOLAIRES		14 765,00
6574.025	/	Fonctionnement	Bureau des Élèves de l'ICAM	Association	3 000,00
6574.025	/	Fonctionnement	P.E.E.P.	Association	335,00

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant
6574.025	/	Fonctionnement	UPE/CSF	Association	335,00
6574.025	/	Fonctionnement	A.I.P.E.	Association	335,00
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne Activités diverses	Association	765,00
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne Séjours	Association	2 445,00
6574.025	/	Fonctionnement	OGEC Collège Sainte Anne - Section sportive locale	Association	1 960,00
6574.025	/	Fonctionnement	Collège Gérard Philippe F.S.E.	Association	2 500,00
6574.025	/	Fonctionnement	Collège Gérard Philippe Séjours	Association	2 010,00
6574.025	/	Fonctionnement	Institut Médico Éducatif Orvault-Fournitures scolaires	Association	100,00
6574.025	/	Fonctionnement	Institut Médico Éducatif Orvault-Classes transplantées	Association	140,00
6574.025	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Louis Armand - Petit tour de France à vélos	Association	840,00
			SPORTS ET LOISIRS SPORTIFS		100 275,00
6574.40	/	Fonctionnement	ALAC Sports et Loisirs sportifs	Association	6 700,00
6574.40	/	Fonctionnement	Amicale Laïque	Association	21 210,00
6574.40	/	Fonctionnement	Aquatic Sport Carquefou	Association	6 360,00
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Athlétique Club	Association	5 300,00
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou BMX Club	Association	1 870,00
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Handball	Association	7 620,00
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Hockey Club	Association	1 645,00
6574.40	/	Fonctionnement	Club Performance de Traîneaux à Chiens	Association	190,00
6574.40	/	Fonctionnement	Judo Club Carquefou	Association	4 935,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A.	Association	12 710,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Basket	Association	7 250,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Football	Association	15 980,00
6574.40	/	Fonctionnement	Carquefou Tir U.S.J.A.	Association	3 830,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Ecole de Pêche Sensas	Association	1 275,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.J.A. Rollers Skating	Association	1 450,00
6574.40	/	Fonctionnement	Triathlon Atlantique Carquefou	Association	285,00
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. Collège Gérard Philippe	Association	330,00
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. Collège Sainte-Anne	Association	345,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Louis Armand	Association	305,00
6574.40	/	Fonctionnement	A.S. École Anne Frank	Association	230,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Jacques Prévert	Association	215,00
6574.40	/	Fonctionnement	U.S.E.P. Pierre Stalder	Association	240,00
			CULTURE ET LOISIRS CULTURELS		100 280,00
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Ateliers d'Art	Association	20 000,00
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Danse	Association	19 500,00
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Langues	Association	7 600,00
6574.30	/	Fonctionnement	ALAC Loisirs divers	Association	19 780,00
6574.30	/	Fonctionnement	A.D.C.C.	Association	11 000,00
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Poterie	Association	900,00
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Tissage	Association	100,00
6574.30	/	Fonctionnement	Amicale Laïque Photo	Association	300,00
6574.30	/	Fonctionnement	Association des élèves de l'Ecole de Musique	Association	500,00
6574.30	/	Fonctionnement	Association des élèves de l'Ecole de Musique (subv. exceptionnelle)	Association	500,00
6574.30	/	Fonctionnement	Bibliothèques sonores	Association	150,00
6574.30	/	Fonctionnement	Bridge Club	Association	100,00
6574.30	/	Fonctionnement	USJA Musique	Association	100,00
6574.30	/	Fonctionnement	Le Temps qui Passe (Musée)	Association	7 000,00
6574.30	/	Fonctionnement	Le Temps qui Passe (Musée) (subv. exceptionnelle)	Association	8 000,00
6574.30	/	Fonctionnement	Le Temps qui Passe (Kerc'hfaou)	Association	500,00
6574.30	/	Fonctionnement	Atlantique Web Vidéo (Mouviz)	Association	3 500,00
6574.30	/	Fonctionnement	APEEM	Association	400,00
6574.30	/	Fonctionnement	Carquefou Erdre et Loire Collections	Association	350,00
			ENFANCE		251 649,00
6574.421	/	Fonctionnement	ALAC Secteur Enfance	Association	250 389,00

Article	Sub-ventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant
6574.63	/	Fonctionnement	Association Assistantes Maternelles	Association	610,00
6574.63	/	Fonctionnement	Sos Urgence Mamans	Association	300,00
6574.63	/	Fonctionnement	Enfance Majuscule	Association	350,00
			JEUNESSE		30 543,00
6574.422	/	Fonctionnement	ALAC 12/14 ANS	Association	28 120,00
6574.422	/	Fonctionnement	Scouts et Guides de France	Association	1 423,00
6574.522	/	Fonctionnement	Amitié SIDA	Association	600,00
6574.522	/	Fonctionnement	Sida Info Service	Association	100,00
6574.522	/	Fonctionnement	Le Triangle	Association	300,00
			TOTAL GENERAL		541 142,00

N°30 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : PRESENTATION ET DEBATS SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des orientations du PADD, figurant sur le document joint en annexe.

N°31 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.